Une « biocolle » issue des carapaces de crevettes pourrait doper la production d'isolants à base de résidus agricoles

4 mai 2018

Conçue initialement pour le marché de la construction et, plus particulièrement, pour les panneaux isolants, cette invention récemment primée en est au stade du développement préindustriel, d'après un article publié sur le site de l'Irstea. En raison de l'importance de l'utilisation des colles pour la fabrication des panneaux de bois ou isolants, employés à la fois en construction, aménagement ou ameublement, et des problèmes pour la santé liés aux composés organiques volatils (COV), la mise au point d'alternatives biosourcées et non nocives, aux colles structurales de synthèse, est une des priorités de la bioéconomie.

Mise au point et brevetée par des laboratoires de recherche publics en Auvergne, la « biocolle » produite à partir de champignons ou de la chitine des carapaces de crustacés, obtient les mêmes performances que ses équivalents issus de la pétrochimie, surtout pour la résistance mécanique au cisaillement. Elle réduit la pollution de l'air ambiant liée à la présence de COV et présente également l'avantage (rare pour la majorité des alternatives biosourcées) d'être facile d'utilisation et peu coûteuse à produire. Reste désormais à développer des partenariats avec des industriels.

Vidéo de présentation de la « biocolle »

Source : innovergne.fr

Source : Irstea [http://www.irstea.fr/toutes-les-actualites/departement-territoires/colle-biosourcee-concurrence-colles-industrielles – ce lien n'est plus valide]